



12 janvier 2017

La CGT soutient le personnel du Conseil Régional
Déclaration de la délégation CGT à l'audience du CESER
du 10 janvier 2017 en présence de Mme la Présidente

Concernant la partie du budget primitif qui traite des ressources humaines, lors du débat sur le budget 2016 nous avons indiqué dans notre déclaration, que celui-ci marquait le début d'un travail d'harmonisation des personnels dans le cadre de la fusion. Nous avons affirmé à l'époque que ni sur les rémunérations, ni sur les conditions de travail, ni sur l'emploi, en aucun cas, les personnels ne devaient servir de variable d'ajustement pour l'équilibre des budgets à venir. Nous avons en outre rappelé que l'harmonisation par le haut nous paraissait évidente, compte tenu du nouveau régime indemnitaire des élus régionaux.

L'exécutif régional a validé lors de sa séance plénière de décembre dernier, sa stratégie de mandat. Dans ce document, il est notamment indiqué au chapitre 4.4 qui s'intitule « *Un changement exemplaire* » :

« *La concertation est fondamentale dans cette démarche. La Région met en œuvre, dans le dialogue social comme dans la participation des agents, tous les principes figurant dans son projet de mandat :*

- *la construction de la nouvelle organisation associe tous les acteurs, agents, représentants du personnel, cadres,*
- *la commission de dialogue social créée en 2015 pour préparer la fusion, poursuit ses travaux pour définir les conditions d'emploi des agents de la nouvelle région, »*

Et un peu plus loin :

- « *- les règles d'organisation, les effectifs, les conditions de travail sont partagées,*
- *une attention toute particulière est portée aux conditions de travail pour assurer un changement d'organisation serein et pour mettre en œuvre une organisation du travail équilibrée* »

Or, trois syndicats du conseil régional appellent à une journée de grève le 12 janvier prochain, avec manifestation devant le Conseil Régional. Cette action est motivée par le fait que les personnels sont inquiets de la situation, trouvent inacceptable la remise en cause des accords existants, se plaignent des méthodes de réorganisation. Les agents du Conseil Régional sont attachés à un service public de qualité.

Dès le début de son mandat, Madame la Présidente de Région a adressé une saisine au CESER afin notamment de « *permettre de restaurer la confiance des citoyens* ». Pour nous, restaurer la confiance des citoyens passe aussi par la confiance des personnels.

La CGT soutient le personnel, et demande à Madame la Présidente de prêter une attention particulière aux interrogations et revendications du personnel du Conseil Régional.

Pour contacter la CGT :

CGT BOURGOGNE : – Tel : 03.80.67.35.67 - Mail : bourgogne@cgt.fr

CGT FRANCHE COMTE – Tél. 03.81.81.32.49 - Mail : franche-comte@cgt.fr

Syndicat CGT du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté - Tél : 07.75.25.98.72